

Bon sport martinérois

La Ville reconduit le dispositif municipal “**Bon sport martinérois**”, pour la rentrée sportive 2025-2026. Son objectif : apporter une aide financière aux familles afin de faciliter l’adhésion des jeunes licenciés dans les associations sportives martinéroises.



Bon sport martinérois n° 1
Valeur : 50 €

Nom, prénom, date de naissance de l'inscrit(e) : _____
Adresse : _____
Association sportive : _____

Fait à Saint-Martin-d'Hères
le _____ 2025
David Queiros
Maire de Saint-Martin-d'Hères

Pour les familles dont le quotient familial pour l’année scolaire 2025 est inférieur ou égal à **700 euros**, l’aide financière est fixée à **50 euros** par jeune martinérois(e), âgé(e) de 5 à 17 ans, né(e) entre le 31 octobre 2008 et le 31 octobre 2020, sauf pour les jeunes inscrits à la force athlétique qui doivent être nés entre le 31 octobre 2007 et le 31 octobre 2009.

Les familles doivent se présenter au service Associations ressources et moyens munies de leur livret de famille, d’un justificatif de domicile et d’une copie du quotient familial Caf 2025, **du 16 juin au 11 juillet et du 18 août au 19 septembre 2025 inclus** (excepté les mardis matins), aux horaires suivants : 9 h - 12 h et 14 h - 16 h 30. Après cette date et sans la totalité des pièces demandées, aucun bon ne pourra être délivré.

Pour tous renseignements, contacter :

- **le service Associations ressources et moyens**, 5 rue Albert Samain
04 76 00 71 22
- **l’association sportive concernée**